



**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2019**

**Date de la convocation : 01 février 2019**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Christelle GUIONIE (titulaire), Monsieur Alain RENARD (titulaire), Madame Carole VEILLARD (titulaire), Monsieur Philippe COURBE (titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (titulaire), Monsieur Serge BAUDY (suppléant), Monsieur Mathieu TRUFFART (titulaire), Mme Marie-Hélène DALIAI (suppléante), Monsieur Bernard PAGES (suppléante), Monsieur Michael FUSEAU (titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (titulaire), Monsieur José BLUTEAU (titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (titulaire), Monsieur Jean-Louis SAUMON (titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant)

**DÉLIBÉRATION N°190219\_011  
BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES  
NUMÉRIQUES »**

**DÉLIBÉRATION N°190219\_011**  
**BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4,

**Vu** la reprise anticipée des résultats 2018 par délibération en date du 19 février 2019.

**I – Exposé des motifs**

Le Budget annexe « Prestation de Services Numériques » retrace les dépenses et recettes des adhésions facultatives aux Services Numériques hors mutualisation.

Dans ce cas, la participation des collectivités non membres du Syndicat mixte Gironde Numérique s'effectue sur devis. Le Syndicat mixte Gironde Numérique fournit alors une prestation de services dans un secteur industriel et commercial. Ce Budget est ainsi assujetti à la TVA.

**Considérant** que Gironde Numérique a été missionné pour favoriser le développement des usages du numérique dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré du département par la mise en place de moyens matériels dédiés par établissement scolaire et moyens mutualisés.

**Considérant** la délibération n°20170421\_001 en date du 21 avril 2017 relative à la mise en place d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation.

**Considérant** la délibération n°20170421\_003 en date du 21 avril 2017 relative à la demande de subvention FEDER pour le projet des « écoles Numériques » et faisant état d'un plan de financement pluriannuel associé.

**Considérant** l'attribution auprès de trois titulaires de l'accord cadre relatif au groupement de commande susvisé en date du 8 janvier 2018

**Considérant** que le projet en question « Écoles Numériques » retrace les opérations suivantes :

- Dans le cadre du groupement de commandes avec les communes intéressées :
  - Acquisition par Gironde Numérique du matériel et revente à l'euro l'euro aux membres du groupement dans le cadre d'une convention de mandat (opérations pour compte de tiers)
- Dans le cadre de l'ingénierie en Ressources Humaines (RH) liée à ce projet :
  - En dépenses
    - Facturation par le budget principal M14 des coûts RH concernés (technique et administratif)
  - En recettes
    - Subvention FEDER
    - Frais de gestion des collectivités adhérentes au projet Écoles Numériques (tel que prévu par la convention d'adhésion au groupement de commande)

**DÉLIBÉRATION N°190219\_011**  
**BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

Les dépenses en Ressources Humaines en lien avec le projet « Écoles Numériques » sont donc équilibrées par les recettes susvisées.

## **II – Présentation du Budget**

Le projet de Budget est voté avec reprise anticipée des résultats de l'année 2018.

Le projet de Budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 1 125 642,77 euros se décomposant :

- 139 250 euros en section d'exploitation,
- 986 392,77 euros en section d'investissement.

### **1 - Dépenses et recettes de la section d'exploitation**

**Les dépenses** d'un montant total de 139 250 euros sont réparties entre :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) pour 5 000 euros,
- Chapitre 012 (charges de personnels) pour 101 500 euros,
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour 32 750 euros,

**Les recettes** d'un montant total de 139 250 euros sont réparties entre :

- Prestation de services pour 68 000 euros,
- FEDER pour 45 982,46 euros,
- Résultat d'exploitation reporté pour 25 267,54 euros

### **2 - Dépenses et recettes de la section d'investissement**

**Les dépenses** d'un montant total de 986 392,77 euros sont réparties entre :

- Chapitre 4581 (opérations pour compte de tiers) : 800 000 euros
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 32 750 euros,
- Résultat reporté d'investissement : 59 598,91 euros,
- Restes A Réaliser 2018 : 94 043,86 euros.

**Les recettes** d'un montant total de 986 392,77 euros sont réparties entre :

- Chapitre 4582 (opérations pour compte de tiers) : 800 000 euros.
- Chapitre 021 (virement de la section d'exploitation) : 32 750 euros,
- Affectation des résultats pour 899,56 euros
- Restes A Réaliser 2018 : 152 743,21 euros.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver ce Budget Primitif 2019 du Budget annexe « Prestation de Services Numériques ».

**DÉLIBÉRATION N°190219\_011**  
**BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES**  
**NUMÉRIQUES »**

Annexe : Page signature

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 19 février 2019

Pour expédition conforme,

Le Président  
de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

